

**Décret du 26 septembre 2019  
portant déclaration de deuil national**

NOR : HRUX1927777D

Le Président de la République,  
Sur le rapport du Premier ministre,

Décrète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le lundi 30 septembre 2019 est déclaré jour de deuil national en raison du décès de M. Jacques CHIRAC, ancien Président de la République.

**Art. 2.** – Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 septembre 2019.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*  
EDOUARD PHILIPPE